

LA GAZETTE DE JOLLETTE
PARAIT TOUS LES
Mardi et Vendredi.
ABONNEMENTS.

Canada \$7 50
Etats-Unis (en or)..... 3 00
(payable d'avance.)
Les frais de poste ne sont pas
compris dans les deux cas.

LA GAZETTE DE JOLLETTE

POLITIQUE, COMMERCIAL, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

TARIF DES ANNONCES.

Promesse insertion par
ligne..... \$0.0
Chaque insertion sui-
vante par ligne..... 0
Une remise libérale est accor-
dée pour les annonces à long
terme.
Toute correspondance, etc.,
doit être munie d'une signature
responsable.

CARTE D'AFFAIRES.

AVOCATS.
A. FONTAINE, Avocat, Rue Notre-
Dame, Joliette.

MARTEL & BEAUPRE, Avocats,
Bureaux: Bloc Fisk, No. 3 et 4,
Joliette.

MM. Martel & Beaupre suivront les Cours
du District de Joliette.
J. MARTEL. J. BEAUPRE.

BABY, McCONVILLE & McCONVILLE,
Avocats, Coin des Rues St. Viateur,
et Ste. Marie, Joliette.

MM. Baby, McConville & M. Conville
suivront les Circuits de Montcalm, l'As-
sompion et Berthier.
Joliette, 1er Avril, 1874

ED. TRUENDELL, AVOCAT, rue Notre-
Dame, Joliette.
Ed. T. suivra les Circuits de Montcalm et
de l'Assompion.

C. P. CHARLAND, avocat, Bureau:
Fisk's Block—Porte No. 1, Joliette.
M. Charland suivra les Circuits de
Montcalm, Berthier et l'Assompion

NOTAIRES.

VEZINA & DESORMIERS, Notaires pu-
blics, Bureau rue Mansseau, Joliette.

J. S. RIVEST, Notaire, Coin des Rues
du Portage et St. Pierre, l'Assompion.

J. B. CHEVIGNY, Notaire, Bureau chez
L. Desaulniers, Notaire, Joliette.

J. O. LEBLANC, Notaire, Joliette—Bu-
reau: Bâtisse du bureau d'Enregis-
tremet du Comte de Joliette.
Avril 1874.

HUISSIERS.

A. B. DESAY, Huissier de la Cour Supé-
rieure et de la Cour d'Appel, et En-
caveur licencie, Joliette.

NARCISSE MARTEL, Huissier de la
Cour Supérieure, Joliette.

L. S. LIPPE, Huissier, St. Ambroise.

J. BTE. DESMARAIS, Huissier, Bureau
Rue de Lanaudière, Joliette.

B. PERRAULT, Huissier de la Cour
Supérieure, rue Mansseau, Joliette.



AUGMENTATION DE STOCK
ET
Reduction de Prix.

Le soussigné, tout en remerciant ses
nombreux praticiens de l'encouragement
qu'elles lui ont donné, a le plaisir d'annon-
cer au public qu'il a considérablement
augmenté son stock de Machines à Coudre
et réduit ses prix au plus bas point.
Voici la liste des prix des Machines à
Coudre qui, à constamment en main.
Webster 25 piastres, Singers de Famille de
30 à 45 piastres, Singers de New-York de 45
à 50 piastres, Wheeler et Wilson de 45 à 50
piastres, Howe 50 piastres, Belgravia 50
piastres, toutes ces Machines à l'exception
des Websters sont de première classe et
garanties.

Il tiendra aussi des
HARMONIUMS,
PIANOS,
ORGUES,
&c. &c.

Il annonce aussi au public, et spéciale-
ment au clergé et aux Communautés Re-
ligieuses qu'il peut procurer, à son
établissement des Pianos, de la Manu-
facture de Homerton, et des Harmoniums
et Orgues de Masson et Hamlin.

F. L. D. est le seul agent pour la vente
de ces instruments dans le comté de Joliet-
te.
Le public est respectueusement invité à
venir examiner son stock et s'assurer des
avantages qui lui en résultent.
F. L. DUGUIRE
MAISON GODIN
Rue Notre-Dame—JOLLETTE.
Joliette, 12 Août 1874

HOTEL JOLLETTE UN SUR DIX ! Feuilleton !

EUSEBE BEAUDRY
NO. 77, RUE ST. PAUL,
Pres de l'Eglise Bonsecours
MONTREAL.

Avis Public
CONCERNANT LE CADASTRAGE
DE LA PAROISSE DE
ST. CHARLES BORROMEE

Dans le but de faciliter la correction de
toute erreur qui aurait pu se glisser dans
les opérations du Cadastre de la paroisse
de St. Charles Borromée, dans le
comté et district de Joliette, pré-
alablement à l'examen de rigueur qui
doit se faire au Bureau du Régistrateur,
durant les deux années qui suivront la date
de la proclamation de Son Excellence le
Lieutenant-Gouverneur de cette Province.
AVIS est par le présent, donné à toutes
personnes intéressées, que les plans et li-
vres de renvoi de la paroisse de St. Charles
Borromée sont maintenant terminés et
que ces documents resteront au Bureau du
Cadastre, en la ville susdite, Place La Vatrie,
jusqu'au VINGT-SIX d'Avril prochain, su-
jets à l'inspection de tous ceux qui desi-
rent y vérifier l'exactitude de la dési-
gnation de leurs propriétés.
M. CREPEAU, Directeur
Du Cadastre.
Joliette, 23 Juillet 1875.

COMPAGNIE DE NAVIGATION
"CHAMBLY & MONTREAL"

Le bateau à vapeur "Colporteur"
capitaine NAPOLEON COLLETTTE, tou-
chera à Lanaudière tous les LUNDIS matin à
six heures et les JEUDIS matin à cinq
heures pour Montreal, arcevant à Contrecoeur
et à Verchères; et laissera Montreal tous les
MARDI et VENDREDI à deux heures, P.M.
pour les ports ci-dessus et ceux de la
Rivière Chamblé.

PIRE DU PASSAGE:
De Lanaudière à Montreal chambre, un
repas inclus..... \$0 75
De Lanaudière à Montreal, pas de repas..... 0 50
De Lanaudière à Montreal, Pont..... 0 25
Par Ordre
PIERRE CORMIER,
Agent general
Joliette, 1er juillet 1875.
Des Tickets de passage seront vendus
par M. J. E. BENAUD, epicier.

CHARLES LEVESQUE, V. S.
MEDECIN VETERINAIRE

Gradué du Collège Vétérinaire de
Montreal.

SERA à JOLLETTE tous les SAMEDIS,
entre neuf heures, A. M., et 4 heures, P. M.,
pour donner des consultations sur toutes
sortes de maladies affectant les animaux.

BUREAU: chez ABEL DUGAS
HOTELIER DE JOLLETTE.

Mlle. Lea Manseau

Se charge de confectionner toutes les
HARDES D'HOMMES
SUR MESURE
Chez M. B. Tremblay-JOLIETTE
Les Prix sont très réduits.
Joliette, 2 Juin 1875.

A Vendre.

UN EMPLACEMENT, contenant trois
arpents de terre en situation, située à La-
naudière, à une demi-lieue plus haut que
l'Eglise, sur le Fleuve, bords de Mansou,
Eure, et un moulin à farine (deux meul-
lons), et à Selin, et d'autres dépendances.
Pour les conditions s'adresser, sur les
lieux, au propriétaire sous-signé.
JOSEPH FERLAND,
Lanaudière, 1 Août 1875.

Les Statistiques prouvent qu'une personne
sur chaque dixième de la popula-
tion, est victime d'un acci-
dent chaque année.

ASSUREZ-VOUS
CONTRE LES
ACCIDENTS

En prenant une
POLICE ANNUELLE

"CITOYENNE"
COMPAGNIE D'ASSURANCE
DU CANADA.

DÉPÔT AU GOUVERNEMENT..... \$53,000

SIR HUGH ALLAN, President.
EDWARD STARK, Gérant.

La "CITOYENNE"
Est la seule Compagnie donnant des
PROFITS AUX ASSURÉS

BUREAU CENTRAL:
175 Rue St. Jacques
MONTREAL.

Dr. M. S. BOULET, Agent.
JOLLETTE,
P. Q.

A Vendre.

Un emplacement de 54 pieds x 150 situé
sur la Rue Notre Dame, à deux pas du
marché, avec une vaste maison, magasin,
grange, écurie, remise, etc. ci-dessus con-
struits.
Termes Libéraux.
Pour les conditions, s'adresser à Joliette
au propriétaire sous-signé.
GEORGE CORNELLIER,
Propriétaire.
Joliette, 1er Mars 1875.

Argent à Preter

PAR LA
Société de Construction
DE JOLLETTE.

Bureau: forte No. 7,--Bloc Fisk
Adressez l'application à
J. J. PROVOST,
Sec. Trésorier.

BUREAU
DE
La Société de Construction
PERMANENTE
DE JOLLETTE.

Argent à Preter.
D. DESORMIER, Sec. Trés
Joliette, 5 Avril 1875.

A Vendre.

Un emplacement pour une tannerie,
situé dans le village de la paroisse du St.
Esprit, contenant environ un quart d'arpent
de front sur environ un arpent de profon-
deur, bâti d'une maison, d'une grange dans
laquelle il y a une étable, et d'une boutique
de tannerie, toutes lesquelles bâtisses
presque neuves.—Conditions libérales.
Pour plus amples informations s'adres-
ser au St. Esprit, à l'épouse de
JOSEPH VEZINA.
St. Esprit, 1er Juin 1875. 3m-p

TABACONISTES
Rue St. Charles Borromée
JOLLETTE

Vient d'ouvrir un MAGASIN de Tabac,
Cigares, Pops à Tabac, Pipes-Cigares, Pipes
de toutes sortes, &c. &c.
MM. Corrier & Chérier sollicitent le pa-
tronage du public.
MM. CHERRIER & CHERRIER peu-
vent fournir aux marchands de toutes es-
tes le tabac et se chargeront de leurs or-
dres dans cette branche.
Joliette, 18 Mai 1875.

MEMOIRES
D'UN NOTAIRE.

DEUXIEME PARTIE.

LE SANG INNOCENT.
(Suite.)

—Eh bien ! séparons-nous et ne
nous revoyons jamais. Messieurs,
ajoutait-il en s'adressant à ses offi-
ciers, que le corps de M. Elzéar
de Varni soit enterré avec les
honneurs militaires !
—C'est bien, monsieur, je vous
remercie, dit le vicomte. Adieu et
oubli !

—Adieu et oubli ! répondit M.
de Bouillé en se détournant du
malheureux père.
M. de Varni fit signe à Domini-
que et à Claude ; tous trois pri-
rent le chemin du Midi ; au bout
de quelques minutes, ils avaient
cessé d'être en vue de M. de
Bouillé et de ses compagnons.

Lorsqu'ils furent seuls, M. de
Varni, tournant vers eux son vi-
sage empreint d'une expression
d'égarement qui les épouvanta.
—Maintenant, leur dit-il, menez-
moi où je puisse mourir !
—Eh bien ! à Avignon alors !
répondit Claude.

—A Avignon ! s'écria le vicom-
te.
Et ils reprirent leur route sans
échanger une parole de plus.

VI
LA GLACIERE.

Dix heures après, M. de Varni
arrivait à Avignon et rentrait dans
son hôtel désert. Pendant toute
la route, il n'avait prononcé que
quelques paroles ; c'était pour
supplier Dominique et Claude de
laisser croire à Adrienne, la veuve
d'Elzéar, qu'il était mort, percé
par la balle ou le poignard d'un
patriote, en se dévouant pour le
salut des augustes captifs.

Il passa toute une semaine en-
fermé, et sans consentir à voir
personne, pas même Dominique
et Claude. Au bout de ce temps,
il écrivit à Adrienne, restée au
Tavelay avec Raymon, quelques
lignes d'une sombre énergie pour
lui apprendre la catastrophe qui
les avait frappés. Mais Adrienne
la savait déjà. Dominique, qui,
depuis l'horrible épisode de Va-
rennes et de la forêt de Dun, était
en proie à un violent désespoir,
avait cherché, au milieu de son
affliction, à adoucir le coup qui
allait briser le cœur de la noble
veuve. Il avait pensé qu'Antoi-
nette, sa femme, et Adeline, sa
belle-fille, auraient peut-être le
secret de mêler quelque consolation
à l'affreuse nouvelle, et il les avait
envoyées au Tavelay, chargées
du funèbre message.

Les deux femmes s'étaient ven-
tées de deuil. Je ne sais si, dans
l'entraînement de mon récit, je
vous ait dit, monsieur le vicomte,
qu'un an après leur mariage Agri-
col et Adeline Ermel avaient eu
un fils. (Cet enfant, c'était moi.)
Adeline l'habilla également de
noir, et le prit avec elle. Lors-
qu'elles arrivèrent au Tavelay,
leurs regards, bien avant leurs
lèvres, annoncèrent à Adrienne ce
qu'elles avaient à lui apprendre.
Elzéar est mort ? leur dit-elle.
—Pour toute réponse, elles se jetè-
rent dans ses bras, et pendant
quelques minutes ce ne fut, entre
ces trois êtres si purs, qu'un dou-
oureux échange de pleurs, de
baisers et de gémissantes caresses.
Raymon et Calixte, trop jeunes
pour savoir ce que c'est que le
malheur, pleuraient de voir pleu-
rer leurs mères.

Adrienne connaissait si bien l'a-
me noble, la chevaleresque bra-
voure, le poétique dévouement
d'Elzéar, qu'elle ne douta pas qu'il
n'eût été tué en essayant de dé-
fendre le roi. Les détails que lui
donnèrent Antoinette et Adeline

d'après le récit que leur en avait
fait, dans le même sens, Domini-
que Ermel, l'affaiblèrent encore
dans cette idée. Aussi, pour son
âme haute et courageuse, cette
douleur immense fut-elle tempé-
rée par une secrète douceur. M.
de Varni, dans la lettre où il lui
faisait part de son malheur, la laissait
libre de rester au Tavelay ou
de venir le trouver. Quelques
heures après, elle était à Avignon
saluant le vicomte avec Raymon
dans ses bras.

L'entrevue fut solennelle et si-
lencieuse.—Il a fait son devoir,
n'est-ce pas ? dit Adrienne à M.
de Varni.—Il inclina la tête en si-
gne d'affirmation ; elle n'en de-
manda pas davantage, ne voulant
pas le remettre face à face de ces
cruelles images, et se croyant d'ail-
leurs suffisamment renseignée par
le récit d'Antoinette et d'Adeline.
Il y eut donc peu d'expansion
entre le vicomte et sa belle-fille.
Ils passèrent quelque temps en-
semble dans leur hôtel triste et
vide, sans que rien, dans leurs re-
lations réciproques, fut de nature
à adoucir la douleur qui les acca-
blait. Pendant ce temps, la révo-
lution du Comtat devenait, chaque
jour, plus violente ; et si M. de
Varni et Adrienne, absorbés dans
leur affliction, n'avaient pas été
aussi indifférents à tout péni qu'à
étrangers à ce qui se passait au de-
hors, ils ne seraient pas restés un
moment de plus dans une ville
où la mort était constamment sus-
pendue sur leur tête. Cependant,
deux ou trois mois s'écoulèrent
sans qu'ils fussent inquiétés. A
leur insu, ils étaient protégés par
Claude. Ce persécuteur implacable,
qui, secrètement affilié aux
révolutionnaires, n'aurait eu qu'un
mot à dire pour faire poignarder
tous les habitants de l'hôtel de
Varni, prenait, au contraire, une
sorte de plaisir sauvage à retarder
le dernier acte de sa vengeance
et à prolonger cette morne agonie.

Un matin, au mois d'octobre,
Claude alla trouver Dominique
Ermel. Depuis l'époque de
Varennes, Dominique ne pouvait
plus le voir sans tressaillir d'hor-
reur ; et pourtant, tel était l'ascen-
dant que cet homme exerçait sur
lui, telle était encore, après tren-
te-cinq ans, la puissance des sou-
venirs qui représentaient au nota-
ire la mort et le testament de
Clotilde de Varni, qu'après de
vains essais de résistance, il finis-
sait par céder.

—Dominique, dit Claude à son
ancien ami, bien que pendant
notre voyage à Varennes vous ayez
eu bonne envie de me brûler la
cervelle, je vous aime toujours :
je viens vous donner un avis...
—Et si je refuse de le suivre ?
répondit Dominique pâle de colère
et d'effroi.

—Alors cet avis changera de
nom ; il s'appellera un ordre.
—Parlez donc, puisqu'autant
vaudrait essayer de fléchir le dé-
mon qui respire en vous !...
—Je vous prévient que d'ici à
quelques jours il va faire chaud
à Avignon, et comme ma protec-
tion pourrait bien devenir impuis-
sante, comme je ne veux pas que
vous périssez, ni vous ni les vôtres,
je vous conseille de chercher un
asile.

—Et où aller ? dit le notaire,
frémissant à l'idée du danger que
courrait sa femme et ses enfants.
—J'y ai pensé, répondit Clau-
de ; en ma qualité d'intendant du
vicomte de Varni, je vous donne
ou plutôt je vous loue le château
de Maleraygues.
—Maleraygues ! s'écria Domini-
que à qui ce nom rappela l'affreux
moment où il avait vu Clémentine
et Julie tomber dans le gouffre du
Trou-du-Ronard, et
Edwige expirer dans ses bras,
folle de désespoir.

—Oui, Maleraygues, reprit Clau-
de, dont le visage prit une expres-
sion plus sinistre encore. Vous
pouvez qu'il me faut du courage
pour prononcer ce nom et évo-
quer ce souvenir. C'est qu'en
me vouant à cette œuvre de ven-
geance et de châtement, j'avais
présenti que mes ennemis ne se-
raient pas seuls à souffrir ; qu'en

les frappant, il m'arriverait de me
frapper moi-même ; que cette ar-
me, remise entre mes mains par
Clotilde, était trop terrible, trop
meurtrière pour ne pas atteindre
du même coup les victimes et l'ex-
écuteur et je m'étais préparé d'a-
vance au combat ; d'avance j'avais
enduré mon cœur à la douleur,
comme ma conscience au remords.
J'ai souffert, mais je n'ai point
faibli ; mon cœur a été brisé,
mais je suis resté debout ; et au-
jourd'hui que je touche au dé-
noûment de cette tragédie san-
glante, vous ne me verrez, Domi-
nique, ni pâlir, ni hésiter.

Cette fermeté, cette énergie
dans le mal subjuguait Domini-
que ; il attendit en silence qu
Claude continuât.

—Vous irez donc à Maleray-
gues ; vous ne pourriez trouver,
en ce moment, de refuge plus
sûr ; c'est un pays tranquille où
la révolution n'a pas pénétré en-
core, et que protège contre nos
tempêtes sa verte ceinture de
montagnes. Mais vous n'irez pas
seuls ; il faut que vous y condui-
siez mon fils Jérôme, et Raymon,
l'enfant d'Elzéar de Varni...

—Ah ! j'entends, interrompit le
notaire avec amertume ; il faut
que celui-là vive, n'est-ce pas,
pour que dans quelque vingt ans
la série des vengeances et des
crimes recommence ?

—Oui, Clotilde l'a ordonné ain-
si, et je lui obéirai jusqu'à mon
dernier soupir ; c'est à vous, qui
avez toute la confiance du vicom-
te de Varni et de sa belle-fille,
d'obtenir d'eux qu'ils se séparent
de cet enfant. Ce ne sera pas
difficile ; vous n'aurez qu'à leur
dire qu'ils courent de grands dan-
gers à Avignon, ce sera pour eux
un motif de renvoyer Raymon et
de rester.

—J'obéirai, dit Dominique après
un moment de silence.
—Bien ; mais ce n'est pas tout,
poursuivit Claude en luttant contre
une émotion qu'il parvint à
surmonter ; vous passerez par
Bagnols ; mon fils Jérôme y est
encore au collège, je ne veux pas
l'avoir auprès de moi pendant la
crise ou nous aïons entre ; vous
le prendrez avec vous, vous l'em-
mènez à Maleraygues, et là,
vous lui remettrez cette lettre,
qui renferme mes dernières ins-
tructions... car Jérôme ne me re-
verra plus.

—Et pourquoi ne voulez-vous
plus le revoir ? demanda Domi-
nique, que faisait frissonner cette
volonte implacable, cette pré-
voyance terrible.

—Parce que je m'attendrais, et
que ce n'est pas dans mon rôle,
répondit Claude en s'efforçant de
paraître calme. Je dois oublier
que je suis père, comme j'ai ou-
blié que j'étais époux.

—Ainsi donc ?
—Ainsi voilà qui est bien con-
venu ; vous partirez demain,
après avoir obtenu du vicomte de
Varni et de madame Elzéar qu'ils
vous confient Raymon ; vous fer-
rez sortir Jérôme du collège de
Bagnols, vous lui donnerez ma
lettre et vous vous arrangerez
pour qu'il quitte la France dans
le plus bref délai... Après cela,
vous vous enfermerez à Maleray-
gues ; vous laisserez passer la
tourmente, en tâchant d'y vivre
ignoré et surtout en m'oubliant,
S'il vous arrive d'Avignon des
nouvelles de canage et de mort,
ne cherchez pas à connaître la
part que j'y aurai prise, ni à sa-
voir ce que je serai devenu... Vous
civèrez avec autant de soin que
s'il était votre fils ce Raymon de
Varni qui va grandir auprès de
vous et dont vous serez le tuteur.
Puis, lorsqu'il en sera temps,
votre fils Agricole obéira à Jérôme
comme vous m'avez obéi... Voilà
tout.

Dominique voulait répondre,
Claude le prévint.

(A Continuer)

AVIS.

Le et après le premier d'Octobre prochain, conformément à la loi adoptée à la dernière session du Parlement Fédéral, les frais de port de La Gazette de Joliette seront payés par les Editeurs du Journal, et en conséquence les abonnés ne devront pas payer aux maîtres de Poste le port du journal.

Le prix de l'Édition bi-hebdomadaire sera de \$2.50, payable d'avance, celui de l'Édition hebdomadaire \$1.25, aussi payable d'avance. A ceux qui ne paieront pas d'avance, il sera chargé 25 pour cent de plus, c'est-à-dire \$3.00 pour l'Édition bi-hebdomadaire et \$1.50 pour l'Édition hebdomadaire.

Les Editeurs profitent de l'occasion pour prier instamment les souscripteurs, qui doivent des arriérés, de les payer sans délai.

JOLIETTE.

MARDI 21 SEPTEMBRE 1875.

NOUVELLES GÉNÉRALES.

La Gazette du Canada contient la proclamation de l'établissement de la Cour Suprême.

Il est rumour que l'Hon. Juge en Chef, Dorton, aurait refusé le poste de Juge en Chef de la Cour Suprême du Canada. Cette position sera offerte au Juge en Chef d'Ontario, Richards.

Plusieurs nouveaux syndics ont été nommés, pour les provinces maritimes et la Province de Québec. Parmi ces derniers, nous remarquons les noms de M. A. Germain, avocat, de Sorel, J. A. Archambault et J. C. Leblond, de Sherbrooke, F. X. Lambert, Rivière du Loup, H. C. H. Chagnon, Coaticook.

Deux représentants gits MM. Neelon de Lincoln, et Miller de Muskoka, Ontario, ont été déqualifiés, vendredi, par le jugement rendu respectivement pour ces deux divisions électorales.

Le National annonce que les travaux pour l'élargissement du canal Lachine, vont commencer bientôt, et que les contrats seront accordés et signés aussitôt que les plans seront terminés. L'exécution de ces travaux donnera de l'emploi à des milliers de bras et répandra dans le public des sommes considérables.

M. Wigle, le député conservateur de South Essex qui a dernièrement perdu son siège, a été réélu par une majorité de plus 400 voix, et M. McCraney, réformiste a été élu par une majorité de 146 voix pour le comté de East Kent.

L'hon. Juge Gwynne a rendu jugement, vendredi, dans l'affaire de contestation de l'élection de Lincoln. Le capitaine Nelson a été déqualifié.

M. Miller, député de Muskoka a aussi été déqualifié par le juge Wilson.

La pétition contre M. H. Cameron membre pour North Victoria a été rejetée et celle contre Sir J. A. MacDonald a été déclarée irrégulière.

M. Thos. Workman qui se présente dans Montréal-Ouest aura de la peine à faire accepter comme sérieux sa position qu'il se donne. Il se déclare favorable au cabinet McKenzie dont le chef s'est ouvertement déclaré libre-échangiste et de l'autre côté il se déclare favorable à une politique de protection.

Comment conciliera-t-il ses vues économiques avec ses sympathies ministérielles s'il est élu? Au fond cela peut être ne l'inquiète guère.

La question actuelle pour lui et ses amis libéraux, c'est tout d'abord d'affaiblir les électeurs.

Du reste, on s'occupera plus tard.

M. Robillard, le candidat défait dans le comté de Jacques Cartier aux dernières élections locales, vient de mourir après trois jours seulement de maladie, d'une inflammation d'intestins.

Il paraît certain que M. McKenzie offrira la haute position de Juge en Chef de la Cour Suprême à l'hon. M. Dorton Juge en Chef de cette province. Si M. le Juge accepte l'offre qui vient de lui être faite, M. Fournier sera appelé à lui succéder.

La Gazette de Montréal dit qu'il est probable que les écrits pour l'élection fédérale dans la division ouest de cette ville seront émanés sans peine. Les récentes démarches des réformis-

Les de cette division semblent confirmer cette rumour.

Le 13 septembre, était le 116ème anniversaire de la première bataille des plaines d'Abraham. Les Anglais remportèrent dans cette journée mémorable la victoire qui decida du sort de la Nouvelle France. Wolfe mourut en héros, enseveli dans son triomphe, il eut près de 2,000 hommes tués et blessés.

Le 14 septembre, était l'anniversaire de la mort du vaillant marquis de Montcalm. Le vainqueur de Carillon, de Chamagnon, et de Montmorency, trahi par la fortune dans la fatale journée du 13 septembre, il mourut en martyr et en brave, réelisé par ses héros, enseveli dans son triomphe, il eut près de 2,000 hommes tués et blessés.

«Nous combattons, nous nous ensevelirons sous les ruines de la colonie!»

Vendredi dernier au soir, trois des Reverends Dames Ursulines sont parties par le bateau de la Cie Richelieu pour Montréal. Elles sont parties lundi soir de Montréal pour la Louisiane, où elles vont demeurer au couvent que leur ordre possède à Peloussa, dans cet Etat. — J. des T.

On lit dans la Minerve du 14 courant:

Comme on l'a vu par nos dépêches d'hier, il va s'opérer bientôt un changement important dans notre système d'administration de la justice. A partir du 1er octobre prochain, les termes de la Cour Supérieure, pour le district de Montréal, occuperont près des trois quarts de l'année, au lieu de la première quinzaine de chaque mois.

Le premier terme commencera le 16 janvier et durera jusqu'au 20 d'avril.

Le deuxième s'ouvrira le 1er mai et se terminera le 20 juin.

Enfin le troisième durera depuis le 1er septembre jusqu'au 20 décembre.

Ce changement est annoncé dans la Gazette officielle de samedi, et il entrera en force le 1er octobre. Ain si le terme de la Cour supérieure qui s'ouvrira le 1er du mois prochain durera jusqu'au 20 décembre.

On estime la longueur des chemins de fer construits dans le monde entier, depuis la découverte de la vapeur, à 160,000 milles ou plus de 50,000 lieues. La longueur totale des câbles océaniques est de 70,000 milles, et celles des lignes télégraphiques ordinaires de 400,000 milles. On évalue le coût de ces grandes entreprises, toutes exécutées depuis un demi siècle à la somme énorme de seize milliards 700 millions de piastres.

La législature locale de la Colombie Anglaise a été dissoute, le 30 Août dernier. Parlant des élections générales qui devront avoir lieu à la suite de cette dissolution, le Standard, journal publié à Victoria, fait remarquer que les relations qui existent maintenant entre les gouvernements local et fédéral, exigent que le peuple de la Colombie Anglaise donne une ferme appui au gouvernement local, qui a combattu avec tout l'habileté pour les droits de la province. Cette feuille, le Standard, dit:

«Si le plan du gouvernement fédéral avait réussi, la Colombie Anglaise aurait été vendue, et nos jeunes enfants n'auraient jamais vu assez longtemps pour voir construire le chemin de fer promis. Mais le gouvernement local n'est pas tout à fait aussi dépourvu de sens que l'Hon. M. McKenzie et son ami M. Edgar l'ont supposé. Le gouvernement local a vu le tour qu'on voulait lui jouer; il a fait comprendre à M. Edgar qu'il avait mal calculé la somme d'intelligence du gouvernement provincial et que, tant qu'il serait au pouvoir, les droits de la Colombie Anglaise ne seraient pas foulés aux pieds.»

En parlant du commerce de bois en Canada, le Northwestern Lumberman, de Chicago, dit:

La résolution apportée par «Lumber Association» d'Ontario et de Québec, recommandant une réduction de cinquante pour cent dans la coupe de l'hiver prochain, est digne de tout éloge. En adoptant cette résolution, l'association est entrée dans la bonne voie, et il faut espérer que son exemple sera suivi par tous les manufacturiers tant du Canada que des Etats-Unis. Les manufacturiers des Etats-Unis doivent nécessairement, tôt ou tard, adopter la même ligne de conduite, et le plus tôt ils le feront, le mieux ce sera pour tout le monde. Par cette action, la Lumber Association du Canada démontre clairement l'utilité que peuvent avoir ces associations lorsqu'elles sont bien organisées et bien conduites. Nous espérons que le jour n'est pas bien éloigné où les manufacturiers de la Puissance et des Etats-Unis formeront une grande association internationale et se réuniront pour discuter les nombreuses questions qui intéressent à un si haut point les commerçants de ces deux pays. Ce jour viendra, et bientôt, nous en sommes certains, car les intérêts des deux pays sont pour ainsi dire identiques, et en travaillant de concert, on obtiendrait une grande somme de bien.

Melle Victoria, surnommée «la Reine du fil de fer», et que tout le monde a vu faire ses exercices sur poutres, vient de mourir à B. riu, en tombant d'une hauteur de 80 pieds pendant qu'elle courait montée sur un véhicule sur le fer tendu. Elle n'était âgée que de 33 ans.

EXTRAIT DE LA "CHRONIQUE DE QUÉBEC" A LA MINERVE.

La rue Saint Louis, depuis la disparition de la porte de ce nom, a toute l'apparence d'une rue de grand ville. Les touristes s'y trouvent peut-être autrefois, mais elle est plus à la convenance des Québécois, et on accordera bien à ces derniers le droit de se mettre un peu à leur aise. Quand les murs qui séparent la haute ville des faubourgs auront été rasés, nous aurons notre boulevard circulaire, notre Rinasstrasse, comme à Vienne. Le site des glacis est un des plus beaux site du monde. Avec moins d'un million de piastres, on peut faire de Québec une des plus jolies villes de l'Amérique du Nord.

Le Journal de Québec exprimait, l'autre jour, le désir de voir le gouvernement fédéral mettre à l'encan les terrains situés entre la ville et les faubourgs.

Je suis tout à fait de l'avis du Journal, (une fois n'est pas coutume) mais je suis bien sûr que les auto mates d'Ottawa ne broncheront pas.

Le gouvernement des rouges, section bas-canadienne, est un gouvernement tyranique. A moi qu'un Haut Canadien ne s'en mêle et nous prenne en pitié. Rien ne sera fait pour nous. M. Fournier et M. Letellier, de la Rivière Ouelle, ne sont que des fantômes de ministres. Heureusement que leur règne achève.

On sait que M. Tarte, du Canadien, fait opposition à M. Tremblay, à Charlevoix. M. Tarte est un sérieux joûteur. Sa parole est incisive, comme ses écrits. Il sait ce qu'est la lutte, et les adversaires ne l'effraient point. Il est, dans toute la force du mot, ce qu'on peut appeler un tempérament; j'ai rarement vu une vocation aussi prononcée.

M. Tarte a plus que du talent, il a de fortes convictions; cela éclate dans tous ses écrits. Dans la lutte, il joue peut-être du bâton un peu fort, mais au moins ses coups s'égareront rarement, et, presque toujours, ils tombent sur ceux que nous considérons à bon droit comme les vrais ennemis de notre nationalité. Le jeune rédacteur du Canadien a de bonnes chances d'être élu à Charlevoix. En tous cas, la politique est son domaine, et il y fera sa marque.

ELECTION DES TROIS RIVIERES.

Jugement de l'Hon Juge Polette.

Considérant que le défendeur allégué entre autres choses, comme objection contre la pétition d'élection, que cette pétition d'élection ne lui a pas été signifiée; que la copie qui lui a été laissée n'était qu'une copie de copie et que cette copie à lui laissée n'est pas légalement certifiée comme vraie et conforme à la pétition d'élection.

Considérant que les pétitionnaires étaient tenus par la loi de faire signifier au défendeur une copie de la pétition d'élection équivalant à une assignation en matière civile, il est nécessaire d'en signifier une copie authentique et certaine afin de traduire le défendeur devant la cour, lui faire connaître les moyens de sa contestation invoqués contre son élection et lui fournir l'occasion de se mettre en mesure de se défendre, s'il le jugeait à propos; que la copie signifiée devait être certifiée par le dépositaire légal de l'original, savoir par le protonotaire de la cour supérieure ou par son député, afin de la rendre authentique et certaine; considérant qu'il est établi au dossier que la copie de pétition signifiée au défendeur n'est certifiée que par les procureurs des pétitionnaires lesquels n'avaient pas qualité pour la rendre authentique en supposant même qu'elle fut tirée de l'original, attendu que la pétition de l'élection est l'acte des pétitionnaires eux mêmes, qui étaient obligés par la loi de la signer, et qu'elle doit demeurer au bureau du protonotaire ou elle a été présentée et délivrée, d'où il suit que le protonotaire ou son député sont les seuls qui puissent en donner des copies valables; que la copie ainsi signifiée au défendeur n'est qu'une copie d'une copie de pétition, qu'ainsi la copie de pétition qui a été signifiée est nulle et insuffisante; En conséquence le soussigné l'un des juges de la cour Supérieure dans et pour la province de Québec, déclare et décide que la pétition d'élection ainsi présentée et délivrée par les pétitionnaires au bureau du protonotaire de la cour Supérieure en ce district des Trois-Rivières, le neuf d'août dernier n'a pas été signifiée au défendeur suivant la loi que le dit défendeur n'est pas tenu d'y répondre, déboute la dite pétition d'élection et condamne les dis pétitionnaires aux frais encourus par le défendeur sur cette pétition d'élection.

A. POLLETTE. J. C. S.

L'AGRICULTURE ET LA FAMILLE.

Plus l'agriculture grandit, se perfectionne et devient scientifique, plus le cultivateur s'élève dans l'ordre social, dans la considération publique et plus aussi s'élève et s'agrandit le rôle de sa compagne. La vie rurale a cela d'admirable, qu'elle resserre plus que toute autre, et à tous les degrés, «les liens de la famille». Là, la femme est à la fois l'associée et la providence de son mari. Le domaine du cultivateur est un petit gouvernement constitutionnel où tout se pondère. Le mari y exerce le pouvoir exécutif; la femme le pouvoir administratif; tous les deux ensemble le pouvoir législatif. Dans ce petit Etat, contrairement aux théories gouvernementales, il n'y a souvent qu'une chambre et les choses n'en vont pas plus mal.

MELANGE DES FOURRAGES.

En plusieurs endroits on donne le nom de méele à de la paille de blé, d'avoine ou d'orge stratifiée, immédiatement après qu'elle est battue, avec du foin de la récolte de l'année. Il y a deux résultats également avantageux dans la préparation de la méele: le premier, en favorisant la circulation de l'air entre leurs brins, d'empêcher ou la paille ou le foin de moisir, si l'un des deux n'est pas parfaitement sec; le second, d'imprégner la paille de l'odeur et de la saveur du foin.

Les bestiaux, sans distinction, mangent la méele avec plus de plaisir que la paille seule, et si elle les nourrit moins que le foin seul, c'est souvent un avantage. On devrait, par exemple, toujours stratifier ainsi la luzerne, le trèfle, le sainfoin, qui tiennent tant de parties nutritives sous un petit volume, que leur usage lorsqu'il n'est pas réglé, est souvent nuisible à la santé des animaux, surtout de ceux qui sont ruminants, soit toujours également lesté.

Faites donc de la méele, cultivateurs, qui ne craignez pas le travail et qui voulez entretenir vos bestiaux en bon état, c'est à-dire ni trop maigres ni trop gras.

CULTIVEZ MOINS ET MIEUX.

C'est maintenant que les labours d'automne approchent qu'il convient de répéter aux cultivateurs un conseil mille fois formulé: cultivez une moindre étendue de terrain et donnez un plus grand soin à cette étendue proportionnée à vos forces. Le malheur de tous les cultivateurs, même de quelques uns qui visent au progrès, c'est qu'ils entreprennent trop.

Cherchez l'origine de tous les désastres, et vous verrez que dans chaque cas le mal vient de ce qu'on n'a pas su consulter ses capacités et ses moyens pour entreprendre.

Encore une fois nous répétons: cultivez une moins grande étendue de terre.

Mettez en prairie autant que vous pourrez et laissez en pacage ce que vous ne pouvez cultiver dans de bonnes conditions. Cultiver une pièce qui n'est pas améliorée d'avance, c'est perdre son temps. Un propriétaire serait mieux de se faire journalier plutôt que de cultiver sa terre pour récolter à peine la valeur de sa semence. — Semaine Agricole.

FAITS DIVERS.

Courses.—Les courses auront lieu sur le rond Côté, mercredi et jeudi de cette semaine. Elles seront très intéressantes nous assure-t-on.

Faon.—Après les pluies abondantes de jeudi et vendredi, nous avons eu de très fortes gelées, qui ont fait un peu de tort aux grains et aux légumes qui ne sont pas encore parvenus à maturité. Heureusement qu'il y en a une petite quantité.

Les récoltes vont se terminer généralement cette semaine, si le temps est beau, dans notre district. Le rendement est très satisfaisant.

Les murs de l'aile neuve du Collège Joliette vont être terminés ces jours-ci. La toiture va être aussitôt posée et les travaux de l'intérieur seront ensuite poursuivis avec beaucoup d'activité. Le nouveau collège pourra être habité vers le mois de décembre.

M. Chs. Leprohon a été, dernièrement, nommé par le Conseil de cette ville, constable spécial pour maintenir la paix et arrêter les troubles. Durant le cours de l'été M. Chs. Leprohon a plusieurs fois arrêté des ivrognes et d'autres perturbateurs de la paix publique. Aussi gère-t-il le nouveau constable spécial est armé des meilleures intentions, pour faire respecter la loi.

On a travaillé, hier, à St. Pierre, le corps d'un nommé Patrick Donagan, de Springfield, que l'on suppose être un jeune homme qui venait pour suivre ses cours au Séminaire de Nicolet. J. des Trois-Rivières.

BANQUE JACQUES CARTIER.—La confiance revient et un grand nombre de marchands et autres y ont fait des dépôts assez importants samedi et

hier. Les billets sont pris au pair dans les différents banques et reçus de même dans le commerce. — Minerve.

Accident.—Samedi dernier, un enfant de M. Ul. Dupuis, brasseur de St. Jacques, s'est fait casser un bras par la manivelle d'un moulin à brayer le malt, aise au mouvement. La fracture a été remise et le petit blessé est en voie de guérison.

NOMINATION.—On assure que M. J. L. B. Desrochers, avocat de cette ville, est nommé inspecteur des poids et mesures et percepteur des droits d'accise pour le district de Joliette. Le salaire est de mille piastres. M. A. Delisle avait résigné cette charge au mois de Juillet dernier.

NEIGE.—Il est tombé environ sept pouces de neige à Matawan durant la nuit de jeudi dernier (16 septembre). Il en est tombé un peu à St. Jean de Matha et à Ste. Emélie et quelques flocons seulement à Joliette.

QUÉBEC.—Depuis dimanche, inclusivement, nous avons un temps délicieux et vraiment favorable aux récoltes.

Hier surtout, pendant une notable partie de la journée, la température a été charmante et chaude. Mais, vers quatre heures de l'après-midi, l'horizon s'est couvert de gros nuages et le temps s'est beaucoup refroidi.

Hier au soir, une tempête formidable de nord est à éclaté et a soufflé toute la nuit, menaçant de tout renverser. La pluie tombait en même temps par torrents.

Aujourd'hui, la tempête continue et semble pour ainsi dire augmenter de violence, et on ne voit dans rues que de rares piétons que des affaires appellent au dehors. Il y a eu un bien longtemps que nous n'avions eu un vent d'une telle violence.

Ce matin, il est tombé de la grêle et de gros flocons de neige.

A midi, les vapeurs de Montréal n'étaient pas encore arrivés à leurs quais, et n'étaient attendus qu'à 5 heures, cette après-midi.

L'eau du fleuve est montée presque à la hauteur des quais, ce matin, et les vagues, poussées par le vent, déferlaient audessus avec un grand fracas et allaient se briser au loin.

La tempête d'hier a été cause de nombreux désastres. Au quai Paré, en arrière de la fonderie de MM. Terreau, une goëlette de St. Thomas et une barge de Montréal ont été complètement démolies en frappant sur le quai.

A New Liverpool, un navire est venu à la côte et a été fort endommagé.

Une goëlette, propriété de MM. Julien, a chassé sur ses ancres au Havre du Palais et est aussi fortement endommagée.

On nous assure également qu'il y a de forts désastres à l'établissement de M. Hall, au Sault Montmorency. Les billoets de quatre ou cinq raideux sont dispersés sur les battures Beauport. Un quai, près de la chute, a été emporté.

Une découverte qui a vivement ému la maison de la Reine d'Angle terre, vient d'être faite près du château de Windsor. On a trouvé, renfermé dans un coffret qui était caché dans un conduit souterrain destiné à l'écoulement des eaux, 125 faus ses clefs, au moyen desquelles peuvent être ouvertes toutes les portes de garde meubles.

Ces clefs n'ont pu évidemment être fabriquées et cachées ensuite que par des malfaiteurs, qui avaient formé le projet de voler les bijoux de la famille royale.

Une enquête a été commencée.

Un fait des plus extraordinaires vient de se passer dans une petite commune de l'arrondissement de Brignoles, en France. Un jeune homme âgé de trente ans environ, et il y a quelques jours, tenté de se suicider, en se coupant la gorge. Ne le voyant plus sortir de sa chambre, M. le maire requit un serrurier et fit ouvrir la porte. Ils trouvèrent cet infortuné dans son lit couvert de sang et ne donnant plus signe de vie. Le maire fit prévenir M. le Juge de Paix du canton, qui arriva le lendemain avec un médecin. Examen fait de l'individu, le docteur constata qu'il était mort et bien mort. On mit les scellés et on appela les parents. Ces formalités faites, on s'occupa de l'inhumation et on apporta le cercueil. Une personne s'étant approchée du lit sur lequel gisait B., crut remarquer un mouvement. Elle se levait vivement de l'appartement en criant au secours, et en disant en provençal:

Lou mouar a boulegar..... Lou mouar a boulegar!

On lui rit au nez; mais comme il était facile de reconnaître, à sa frayeur qu'il devait avoir quelque chose de vrai dans ce récit, le juge de paix et le docteur, qui se trouvaient encore par là, rentrèrent dans la chambre. Le docteur examina attentivement le cadavre et déclara encore solennellement qu'il était mort et bien mort, et pour le prouver aux personnes présentes, il se pencha vers l'oreille du mort et lui dit:

Pichou croti. (Petit tourne-toi). Mais qu'elle ne fut pas la stupefaction du docteur et celle des personnes présentes, lorsqu'à ce commandement on vit le mort tourner sur l'autre côté, et enfin se lever et s'asseoir sur son lit, encore plus stupéfait, que les

personnes présentes. On voit d'ici le tableau. Voici ce qui s'était passé; cet individu a été fort impressionné de la mort de sa mère, et, depuis quelque temps, il cherchait à se suicider. Il y a trois jours, il a essayé de se couper la gorge à l'aide d'un rasoir, et il parut qu'à la suite de cette blessure il était tombé en léthargie. Aujourd'hui le mort vivant se porte aussi bien que possible.

—En 1870, le sieur Rouillon était fermier à Beaume la Rollande, dit le Droit. Pendant la guerre, sa maison fut occupée par des soldats français, avec lesquels il combattit héroïquement. Les ennemis bien supérieurs en nombre. En présence d'un mouvement tournant des Prussiens on fut forcé d'abandonner la ferme.

Rouillon, qui connaissait parfaitement les localités, renseigna ses compatriotes et favorisa leur retraite au péril de sa vie, en faisant le coup de feu derrière des haies. Les Prussiens s'emparèrent de lui, pillèrent et brûlèrent sa ferme, puis ayant attaché sa femme et ses jeunes enfants, dont l'aînée était âgée de dix ans, ils le fusillèrent devant elle.

Restée veuve, l'aimable femme ne perdit pas courage. Elle obtint d'abord pour chacune de ses filles, sur l'indemnité des orphelins de la guerre, une somme de 200 fr. qui fut déposée à la caisse des dépôts et consignations.

Elle plaça sa fille aînée en qualité d'apprentie chez une mercière; les deux autres furent confiées à un parent demeurant à Orléans. Elle travailla elle-même comme un domestique chez un négociant de la rue des Archives, dont la famille avait pour elle les plus grands égards.

Cependant, les scènes terribles de Beaume la Rollande avaient fortement ébranlé l'imagination de cette pauvre femme. La nuit, les massacres, les incendies se représentaient à elle dans toute leur horreur. Ne pouvant résister à ses hallucinations, elle résolut de se faire périr.

A huit heures du matin, le 23 août, on l'a trouvée sans vie, dans sa chambre près d'un réchaud à demi éteint. Elle avait laissé un écrit ainsi conçu:

«Les souvenirs me tuent. Je ne veux plus vivre avec eux. Maintenant mes enfants sont placés. Je suis sûre qu'ils ne mourront pas de faim. Je puis donc aller rejoindre mon pauvre mari. Adieu!»

Un citoyen de l'Iowa vient de prendre brevet pour une charrette qui fonctionne par le vent.

Au premier août, les souscriptions en faveur des inondés du midi de la France, s'élevaient à 15,316,446 francs.

Le roi Victor Emmanuel ne peut manger autrement que sué.

Quand il assiste aux repas d'apparat, il se contente de regarder et ne touche à rien.

Un savant anglais vient d'inventer un nouveau genre de cercueil à l'usage des personnes qui redoutent d'être enterrées vivantes.

Voici sur quoi repose son système: Le cercueil est divisé en deux compartiments.

Dans l'un on place la tête de la personne inhumée après l'avoir de tachée du corps.

Dans l'autre on met le tronc. Il paraît que c'est infallible.

X..... a l'habitude de se griser l'autre nuit, il rendre titubant au logis.

—Tu ne me fera jamais croire, lui dit sa femme, que c'est un cercle que tu te mets dans un état pareil.

—Pourquoi ça?..... La preuve que je viens du cercle, c'est que tu me trouves rond!

A propos des distributions de prix: Le fameux vers de Boileau:

Le latin dans les mots brave l'honnêteté a fait dans les familles une réputation déplorable à la langue de Cicéron.

A la distribution de ces prix, une excellente maman qui—sans le comprendre, vous pensez bien—entendait depuis trois quarts d'heure un professeur prononcer le mortel discours latin d'usage, s'écria enfin impatientée:

—Quelles horreurs peut il avoir à dire pendant si longtemps que cela!

Un agent matrimonial, engageait vivement un célibataire très raisonnable à épouser une jeune bas bleu. C'est une nature d'être, disait-il; de l'esprit jusqu'au bout des doigts! elle est femme de lettres!

Oh! fit le futur, j'aimerais mieux qu'elle fut femme de ménage! Elle fait admirablement les vers! J'aime mieux qu'elle les rince. Mais, monsieur, c'est une femme qui ira à la postérité! J'aime mieux qu'elle aille au marché.

Un banquier, sur le point de marier sa fille, reçoit la visite d'un individu d'assez mauvaise façon, qui lui dit:

—Je viens vous proposer une affaire.

—Ah bah!

—Cent mille francs à gagner en cinq minutes.

—Tiens, tiens!... comment ça?

—Vous allez donner deux cent mille francs de dot à mademoiselle votre fille, n'est-ce pas vrai?

—Oui.

— Eh bien ! je le prends pour cent mille. Bénédicte aet pour vous : cent mille francs. On ne dit pas que l'affaire ait été en goût du papa.

PENSÉES.

AUX MALADES.

Si vous êtes malade, appelez au plus vite un médecin qui craigne Dieu, et dont le cœur ne soit point endurci par l'impiété.

Confessez lui les maux de votre corps, et les péchés de votre âme qui en ont été la source, et il absoudra votre corps des maladies qui le retiennent, et il ouvrira à votre âme les portes de la joie et de l'espérance.

Son regard béni et console celui qui souffre et le pouls du malade qui la fièvre dévore, tressaille de joie sous la pression de ces doigts.

La confiance habite sur ses lèvres et dans son regard, et une atmosphère de paix et de santé l'environne.

N'appelez point près de vos douleurs celui qui ne croit pas à la redemption, et qui se moque de la croire ; car sa science est vaine et il n'a point le secret de la souffrance.

Rejetez loin de votre lit de douleur le médecin qui blasphème, et celui qui est dur envers les pauvres ; car il fera des expériences sur votre corps, et la prudence ne dirigera pas ses actions.

CHARLES STE. FOY

NAISSANCE.

A St. Damien, le 2 septembre courant, la dame de J. A. Ecrement, Ecr., N. P. un fils.

MARIAGE.

A Notre Dame de Montréal, le 13 du courant, M. Ernest Gaudet, cultivateur de la paroisse de St. Jacques, à Belle Marie-Louise Lesage, fille de feu Simon Lesage. La bénédiction nuptiale a été donnée par le Revd. J. T. Gaudet, Directeur du Collège de l'Assomption et frère du marié.

BOIS DE CONSTRUCTION A VENDRE.

M. ANTOINE GAUDET, offre en vente une quantité considérable de bois de construction, de charpente et autres, de toute dimension, de 20 à 33 pieds de longueur ;

- Planches, Madriers de pin, d'épinette, Lattes, Bardeaux, Perches, Bois à Colombages, &c., &c., &c.

Les personnes désireuses de faire aucun achat de quelque quantité de bois, gagnent beaucoup en en donnant leurs ordres et devis, avant le commencement de l'hiver.

Les ordres, devis et commandes peuvent être reçus tous les jours à Joliette, chez M. George Leplanc, hôte, ou chez le sous-signé, au Lac Duarou, St. Jacques.

ANTOINE GAUDET, Commerce de bois. Joliette, 21 sept. 1875.

NOUVEL ETABLISSEMENT



J. F. LANDRY TAILLEUR

COIN DES RUES ST. BARTHELEMY ET NOTRE DAME. [Porte voisine de M. Jos. Landry, Menuisier]

M. J. F. Landry laisse savoir à ses amis et au public en général qu'il est prêt à prendre toute commande que l'on voudra bien lui confier à des prix très modérés.

VENTE PAR LE SHERIF DISTRICT DE JOLLETTE.

L. M. Lajoie vs P. Beaupré.—Une terre située en la paroisse de St. Julien, concession Lafourche, contenant 2 1/2 x 20 arpents, avec maison et dépendances. Vente le 27 Septembre à 10 heures A. M. à St. Julien.

On a besoin

A M. Alphonse, d'une institution qu'il a fondée et qui peut enseigner l'Anglais et le Français. S'adresser aux commissaires ou au sous-signé.

PROVINCE DE QUEBEC.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

BOIS ET FORÊTS. Québec, 28 août 1875.

AVIS est par le présent donné que, conformément aux dispositions de l'acte 36 Vic., cap. 2, les limites à bois suivantes seront offertes en vente par encan public à l'Hôtel de la Couronne, au centre de la ville, le vingt-huitième jour d'octobre prochain, aux conditions insérées plus bas, savoir :

AGENCE DE L'OTTAWA INFÉRIEUR. Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés. " Portland West A, 13 1/2 "

AGENCE DE BONAVENTURE. Limite Arrière New Richmond, 24 milles carrés. Limite Arrière Maria, No. 1 Fat, 12 milles carrés.

AGENCE DE RIMOUSKI. Limite Masse, No. 1 Est, 16 milles carrés. " Macpès, No. 2 12 " " Duquesne, No. 1 8 " "

CONDITIONS DE LA VENTE.

Les limites à bois ci-dessus décrites, suivant leur étendue donnée, plus ou moins, seront offertes en vente à une mise à prix à être déterminée le jour de la vente.

Les limites seront adjugées aux personnes qui offriront le plus haut bonus. Le bonus et la vente foncière de la première année (de deux piastres par mille carrés) devront être payés, dans chaque cas, immédiatement après la vente.

Les limites une fois adjugées, seront sujettes aux dispositions des règlements concernant les bois de la Couronne maintenant en force ou qui pourront le devenir par la suite.

Des plans, indiquant les terrains ci-dessus désignés sont déposés au Département des Terres de la Couronne, en cette ville, et au bureau des agents pour ces localités, et seront visibles de cette date jusqu'au jour de la vente.

H. G. MALHOTR, Commissaire.

Avis Public.

Est, par les présentes, donné qu'à la prochaine session de la Législature de Québec des amendements seront demandés à l'acte d'incorporation de la Ville de Joliette.

BARTH. VEZINA, Sec.-Trés. Joliette, 23 Août 1875.

AMEDEE DEHAIT.

Groceries & Provisions

RUE DE LANAUDIERE (Ancienne maison de Frs. St. André) JOLLETTE

A l'honneur, tout en remerciant ses amis de l'encouragement qu'ils lui ont donné jusqu'à ce jour, d'annoncer au public qu'il tient un assortiment choisi de Groceries, Vins, Liqueurs, Fleur, Provisions, &c., &c., qu'il peut vendre à meilleur marché que partout ailleurs.

Le public est respectueusement invité à visiter cet établissement.

A. D. achète des effets en échange de ses marchandises. Joliette, 16 Août 1875 emp

A VENDRE.

- 1. Un emplacement de 45 pieds de front sur 1/2 arpent de profondeur, situé sur la rue St. Barthelemy, en la Ville de Joliette, bâtie de maison et dépendances.
- 2. Un emplacement situé au même endroit et voisin du premier, comprenant 45 pieds de front sur 1/2 arpent de profondeur, bâtie d'une boutique de Tanneur avec tous les agrès et accessoires. L'acquéreur pourra acheter, en même temps que le dernier lot, une quantité d'écorce suffisante pour la tannerie durant une année d'opération.

Pour les conditions s'adresser au propriétaire soussigné, BENJAMIN GOULET, Joliette.

14 Août 1875, am

A Vendre.

Un moulin à farine, à Scie, à Carder et à fouler, situé sur le ruisseau du Point-du-Jour dans la paroisse de l'Assomption, à environ un mille du Village de l'Assomption.

Pour les conditions de vente qui seront très libérales s'adresser à A. MAGNAN, notaire, ou J. L. B. Desrochers, avocat, Les propriétaires à Joliette. Joliette, 12 Août 1875. 2—m

CHEVAUX A VENDRE.

Les soussignés annoncent qu'ils ont un grand nombre de CHEVAUX à vendre. Toute personne qui désire en acheter pourra s'adresser bientôt par lettre ou en personne à L'ASSOMPTION LUMBER Co. Bout de l'Isle, Charlemagne, P. Q. Joliette, 17 Août 1875. 41

A Louer.

UN EMPLACEMENT situé au coin des rues St. Pierre et Notre-Dame, contenant 137 x 90 pieds avec une maison de 62 pieds de front, sur la rue Notre-Dame. Cette maison ci-devant occupée comme hôtel par la Veuve Blanchard, vient d'être vendue les réparations nécessaires pour la rendre très confortable, et contient deux vastes logements qui seront loués ou séparément ou réunis ensemble. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux à G. A. CHAMPAGNE, Avocat, Propriétaire. Joliette, 28 Mai 1875.

PROVINCE DE QUEBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passage de BILLS PRIVÉS ou LOI AUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou de limiter des limites ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties sur les prescrites notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec," elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande, dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de trois avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session. BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Greffier du Con. Leg. G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. Leg. Québec, 10 Août 1875.

MAGASIN DE FER

AIME RIOPEL

Place Lavaltrie EN FACE DU MARCHE JOLLETTE.

M. AIME RIOPEL a l'honneur d'informer le public en général qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN DE FER comprenant un assortiment général varié de

- Fer, Clous, Clous à planche, Acier, Bouilloires, Clous à cheval, Charbons, Poêles, Clous à bardeau, Haches, Scies, Dêches, Râteaux, Serpes, Ustensiles de cuisine, &c., &c.

Specialite d'Outils.

Les menuisiers, charpentiers, les forgerons, et les cultivateurs trouveront toujours chez M. Riopel les articles ci-dessus à des PRIX AVANTAGEUX. Joliette, 10 Mai 1875.

C. E. PARISEAU

MAGASIN DE MEUBLES

449 Rue Notre-Dame MONTREAL.

Une collection variée de Meubles de tous les prix et de toutes les Descriptions. Mai 1875 —aa—bips—13

Attention ! Attention !

Par la vigilance et la ponctualité avec laquelle on est servi chez J. J. PROVOST COIN DES RUES

St. Charles Borromée et Notre Dame il semble que le perron est baissé de deux degrés, au moins, car on ne peut aller ailleurs, en suivant la foule qui toujours entre et sort comme si le perron n'était plus un obstacle. Mais c'est curieux, dit Paul à Jean, il ne nous traite pas, Non, dit Jean, ne sais-tu pas que c'est un scandale à présent ?

Mais en revanche, il nous vend des liqueurs si pures, de la bonne Fleur, du bon Lard, du bon Poisson, du bon Thé, du bon Café, du bon Sucre, et de toutes sortes de Groceries à si bon marché et sans nous tromper, que l'on épargne beaucoup en achetant chez lui.

Il n'a pas cessé non plus d'acheter les Grains de toute sorte ainsi que la Farine d'avoine, et il paie toujours le haut prix. En ce cas, continuons de l'encourager.

Merci d'avance, Messieurs, et venez me voir J. J. PROVOST. Joliette, 20 Avril 1875.

ATTENTION.

Magasin de Chaussures.

L. MENARD

A l'honneur d'annoncer au public qu'il transporte son établissement dans la maison en briques de Madame Lafortune, RUE NOTRE DAME.

Où il tiendra constamment l'assortiment le plus considérable de CHAUSSURES

—CONSISTANT EN— BOTTINE de toutes les pour Dames et enfants, Lottes, Congress, Souliers pour Hommes,

qu'il peut vendre à TRES BAS PRIX.

L. M. fait les chaussures à ordre et exécute promptement les ordres qui lui sont donnés. Ouvrage garanti. Joliette, 8 Juin 1874.

A. CORNELIER & FRERE

Ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général, qu'ils viennent d'ouvrir un magasin d'Épicerie de toutes sortes à l'ancienne Place d'affaire de

E. CORNELIER

(Près de l'Hotel Deschamps.) RUE NOTRE DAME.

LEUR ASSORTIMENT CONSISTANT EN Groceries, Provisions, Vins et Liqueurs

de toutes sortes, est des plus variés et des mieux choisis.

Messieurs les Hoteliers de la ville et de la campagne sont spécialement invités à venir visiter leur établissement qui est des plus considérables et pourront se convaincre de la modicité des prix. Joliette, 15 Avril 1875.

GRAND MAGASIN DE VAISSELLE

En Face du Marche (Porte voisine de J. Ed. RENAUD.)

M. P. A. B. DELFAUSSE a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'augmenter considérablement son STOCK de Vaiselle

Ayant eu l'avantage d'acheter un fond de banqueroute considérable, M. Delfausse pourra vendre sa Vaiselle à 15 pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

M. DELFAUSSE vendra aussi le grès de la manufacture de St. Jean à 25 pour cent meilleur marché que le prix de la liste.

M. DELFAUSSE espère que les marchands des campagnes environnantes voudront bien lui continuer leur patronage, étant capable de leur vendre à aussi bon marché qu'à Montréal Joliette, 8 Avril 1875.

Ls. G. MARTIN

Architecte 15 Rue St. Lambert MONTREAL.

10 Decembre 1875.

PHARMACIE CANADIENNE

(ETABLIE EN 1872.)

M. LOUIS ROBITAILLE a l'honneur d'annoncer que le 1er Mai courant il a transporté son établissement dans la bâtisse ci-devant occupée par M. G. E. Panneton, épicer, porte voisine de la Banque d'Echange.

M. L. Robitaille profite de la circonstance pour remercier ses amis et le public en général de l'encouragement libéral qu'ils ont bien voulu accorder jusqu'à présent à la Pharmacie Canadienne et prend la liberté de solliciter la continuation de leur patronage à l'avenir.

Outre un assortiment varié de drogues, médecines patentées, parfums, objets de fantaisie et de toilette, teintures, savons, essences et sirops assortis, etc., etc., le sous-signé offre en vente une quantité considérable de

- Graines d'ignon, de Trefle de l'Ouest, de Rowdon, de Rave, de Navel blanc et jaune, de Bellerose, de Carotte, de Choux, de Choux de Stern, de Tabac, &c., &c., &c.

Aussi un assortiment complet de graines de blé.

Toutes graines importées directement des meilleures maisons anglaises, françaises et américaines sont offertes aux acheteurs avec les meilleures garanties.

M. les médecins et marchands de la campagne trouveront avantageux de faire leurs achats à la PHARMACIE CANADIENNE, car ils seront toujours sûrs de trouver à cet établissement les meilleurs articles aux prix les plus modérés.

Les ordres et commandes seront remplis avec précision et sous le plus bref délai. M. L. Robitaille est agent pour les préparations médicinales suivantes: Sirop de gomme d'épinette rouge de Gray, Pastilles Bronchiales du Dr. Neilson, Baume Samaritain de Wood, Sirop Princeps pour les enfants, Remède Chinois pour la coqueluche, Salsepareille de Dunlop. PLACE-LAVALTRIE, EN FACE DU MARCHE. Joliette, 16 Avril 1874.

ASSUREZ-VOUS A LA

STADACONA

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE. DIRECTION DE MONTREAL: Thomas Workman, Ecr., Maurice Outilier, Ecr., Geo. D. Ferrer, Ecr., Thomas Tiffin, Ecr., Amable Jodoin, Ecr.

UNE COMPAGNIE NATIONALE

BUREAU PRINCIPAL, QUEBEC. SUCCURSALE: 15 PLACE D'AMIS MONTREAL

C. G. FERRAULT, Sec. & Gérant, District de Montreal.

Concilier l'intérêt des assurés et celui des assureurs est la tâche que la Stadacona, Compagnie d'assurance contre l'incendie, dont les bureaux sont établis No. 13 Place d'Amis à Montréal, s'est imposée. Les primes, polices et brevets sur la vie ou le feu et celui dans le but d'éviter la dépense et les ennuis d'un procès, ou la perte d'affaires, conséquence ordinaire de suites contestées. La Stadacona, compagnie d'assurance contre l'incendie No. 13 Place d'Amis, Montréal, suit toujours cette politique habile.

Il n'est pas dans le monde commercial d'institutions qui déchargent avec plus de bonne volonté et plus de rapidité, leurs obligations que les compagnies d'assurance. Dans le fait, elles paient souvent avant que le règlement elles ne soient l'objet d'un procès, ou la perte d'affaires, conséquence ordinaire de suites contestées. La Stadacona, compagnie d'assurance contre l'incendie No. 13 Place d'Amis, Montréal, suit toujours cette politique habile.

P. E. McCONVILLE Agent. Pour les comtes de Joliette, Montcalm et l'Assomption Joliette 1er avril 1875

Compagnie d'Assurance "LA ROYALE CANADIENNE"

Reclamations Reglees et soldes sous le plus court delai. GARANTIES INCONTESTABLES

CAPITAL, \$6,000,000 FONDS DISPONIBLES, PRES \$1,200,000

DIRECTEURS:

- J. F. SINCENNES, Directeur "La Banque du Peuple." W. F. KAY, Directeur "Banque des Marchands du Canada." JOHN OSTELL, Directeur "La Nouvelle Compagnie du Gaz." ANDREW WILSON, Directeur "La Nouvelle Compagnie du Gaz" et "La Compagnie des Chars Urbains." M. G. MULLARKY, Président "Le Crédit Foncier du Bas Canada." J. ROSAIRE THIBAUDEAU, Directeur "La Banque Nationale." ANDREW ROBERTSON, Vice-Président "Chambre de Commerce de Montréal" et "la Chambre de Commerce de la Péninsule." DUNCAN McINTYRE de Messrs. McIntyre, French & Co., Negotiants. HUGH MACKAY, de MM. MacKay & Frère, N. sociants.

Président: J. F. SINCENNES. Vice-Président: JOHN OSTELL. Gérant Général: ALFRED PERRY. Secrétaire: ARTHUR GAGNON. Gérant de la Marine: CHS. G. FORTIER. Sous-Gérant: DAVID L. KIRBY.

Assure toute description de risques contre le feu, Cargaisons et Coques de la navigation intérieure; aussi Cargaisons océaniques et frets sur les steamers et vaisseaux à voile, de première classe.

Bureau principal: 160, rue St. Jacques, Montreal CHARLES B. H. LEPROHON, Agent à Joliette.

BUREAU: COIN DES RUES St. LOUIS & St. JOSEPP Joliette, 5 Mai 1875.

PROTECTION ABSOLUE.

MEILLEUR MARCHE DE L'ASSURANCE TOUJOURS PRET



TRIOMPHE !!! TRIOMPHE !!!

La nouvelle machine améliorée (Babcock), dont le plan est ci-dessus, est le meilleur et le plus sûr extincteur du feu.

Des millions de propriétés ont été arrachées à l'incendie par cette machine et des millions de piastres ont été ainsi sauvées et épargnées aux propriétaires.

La (Triumph) devrait se trouver dans toutes les maisons de quelque valeur, à la Ville comme à la campagne et inévitablement dans toutes les Commandantes, maisons de Fabriques, etc.

J. U. FOUCHER, Agent à Joliette. Joliette, 3 Mai 1875.

HOTEL DUGAS

En face du Marche JOLLETTE.

M. ABEL DUGAS vient d'ouvrir dans une des grandes maisons de M. Jos. Coult.—EN FACE DE MARCHÉ—porte voisine du Bureau du Télégraphe. UN HOTEL, fort recommandable AUX VOYAGEURS et au public par ses chambres nombreuses, ses tables bien servies, ses liqueurs variées et choisies. Des chars à l'Hotel Dugas, passage gratis. Bonnes voitures au besoin — Grandes Reuries. Joliette, le 1er Mai 1875.

Sirop de Gomme d'Épinette Rouge de GRAY.

Les effets de la GOMME D'ÉPINETTE ROUGE dans les maladies des Bronches et l'Asthme, la Bronchite, etc., sont vraiment étonnants. Sans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme sont soigneusement gardées. Prix 25 centins par bouteille. A vendre chez tous les pharmaciens du Canada. Seul propriétaire. HENRY R. GRAY, Pharmacien. No. 144 rue St. Laurent, Montreal. N.B.—Les mots "Sirop de gomme d'Épinette Rouge" sont enregistrés comme marque de fabrique et toutes infractions seront poursuivies selon la loi.

Atelier Typographique
DE LA
"Gazette de Joliette"
ON EXECUTE
A CE BUREAU
TOUTES SORTES
D'IMPRIMES
TELS QUE
CARTES D'AFFAIRES ET DE VISITES.
LITRES FUNERAIRES.
BLANCS DE COMPTES.
BILLETS DE BANQUE.
CIRCULAIRES,
AFFICHES,
PROGRAMMES.

BLANCS D'AVOCATS
ET POUR
NOTAIRES,
ETC., ETC.

MM. les Greffiers ainsi que MM. les Secrétaires des Municipalités trouveront aussi toutes les formules de Blancs dont ils ont besoin.
LE TOUT
IMPRIME SUR BON PAPIER
ET A DES
PRIX TRÈS REDUITS

BLANCS A VENDRE

Bureau de la "Gazette"
POUR LES AVOCATS :
Blancs de Mémoire de Frais—Lettres d'avocats—Subpoenas—Affidavits pour Saisie-Arrêt avant Jugement—Affidavits pour obtenir Jugement—Déclarations sur compte et sur billet—Conclusions de déclaration hypothécaire—Oppositions—Comparution—Avis de Requêtes pour obtenir un Writ de Certiorari—Déclaration pour Saisie—Revendication et Affidavit—do pour Saisie-Gagerie.

POUR LES NOTAIRES :
Blancs de Billet, Obligations, Vente, Transport et Signification, Procurations.

POUR LES GREFFIERS DES COMMISSAIRES
Blancs de sommation simples, Tiers-Saisie après Jugement

POUR HUISSIERS :
Blancs de Procès-Verbaux de Saisie, —Avis, —Vente.

POUR LES SEC. - TRESORIFIERS :
Rôles d'évaluation, de Perception, Liste Alphabétique d'Impôts, &c.
—DE PLUS :
Un grand nombre de Blancs d'Exécution et autres pour les Cours de Circuit de Comté

Avis de deménagement
GAUCHER & TELMOSSÉ
IMPORTATEURS
Ont transporté leurs Magasins, dans les nouvelles bâtisses,
Nos. 242 et 244, Rue St. PAUL
En Face de la Rue St. Vincent
et
Nos. 107, 107 1/2 et 109
RUE DES COMMISSAIRES
MONTREAL.
Où ils continueront le commerce
D'Épicerie, Vins, Spiritueux, Provisions,
Farines, Lard, Saucissons.
Messieurs les Marchands, Hôtelliers et
Boulangers de la ville et de la campagne,
sont invités à venir visiter leur assortiment
qui sera des plus considérables et à
des prix très-bas.

NOUVELLE AGENCE.
Pierres Sepulcrales.
En s'adressant au Soussigné à Joliette,
on pourra se procurer sous un court délai,
des magnifiques Monuments en Marbre
Italien ou Américain de toutes dimensions
sur lesquels l'acheteur pourra faire poser
une inscription de cent lettres sans charges
extra.
Les prix seront de 25 pour 100 plus bas
qu'à aucune endroit, dans cette Province.
Plus de 30 différents patrons peuvent être
vus chez l'agent.
Conditions libérales.
J. J. PROVOST,
Agent—Joliette
Joliette, 2 Avril 1874.

A Vendre.
UN EMPLACEMENT situé sur la Rue St.
Pierre, vis-à-vis la chapelle de Bonsecours,
de 75 pieds de front sur 60 de profondeur
avec deux maisons dessus construites.
Conditions faciles.
S'adresser à Joliette à
CYRILLE AUGÉ,
Propriétaire.
Joliette, 22 Juin 1875.

MANUFACTURE DE CHAUSSURES
DE
JOLIETTE.
RUE NOTRE DAME.

EDD. GUILBAULT,
Propriétaire.
Les marchands de la ville et de la campagne
trouveront toujours à cet établissement un
ASSORTIMENT COMPLET DE
CHAUSSURES
pour tous les goûts, tous les âges et toutes les
conditions.
Vente en gros et en détail.
AU PLUS BAS PRIX.
Joliette, avril 1874.

LA GAZETTE DE JOLIETTE.
JOURNAL POLITIQUE ET COMMERCIAL
publié par
A. FONTAINE.
Bureau :—Rue Notre-Dame
JOLIETTE.

ABONNEMENTS
CANADA
Edition bi-hebdomadaire..... \$2.50
Une remise de 50 cts à ceux qui
paient dans les 3 mois qui suivent
la date de l'abonnement.
" hebdomadaire (d'avance) 1.25
POUR LES ETATS-UNIS
Edition bi-hebdomadaire (un an)..... \$2.75
" hebdomadaire..... 1.50
Les frais de poste sont compris dans les
deux cas et sont invariablement payables
d'avance.

ASSORTIMENT GENERAL
DE
Groceries, Provisions, Liqueurs, &c.
Coin des Rues
N.-D. et St. Chs. Borromée
JOLIETTE

M. Chs. Guilbault informe ses amis et le
public en général qu'il tiendra constam-
ment un assortiment varié de groceries,
BOISSONS.
GROCERIES ET PROVISIONS.
SAISONNABLES, ETC., ETC.
Qu'il vendra au plus bas prix en gros et
en détail.
—DE PLUS—
M. GUILBAULT ajoutera bientôt à son
établissement un assortiment complet de
ferromeries et quincailleries, de qui le mot-
en mesure de répondre à tous les be-
soins.
Comme par le passé M. GUILBAULT
continuera à payer le plus haut prix pour
tous les grains, Cultivations, produits de
l'Avantage en tenant compte des affaires chez
M. GUILBAULT.
Coin des Rues
N.-D. & ST. CHS. BORROMÉE
JOLIETTE
CHS. GUILBAULT.



JULIUS FERSCHKE,
Manchonnier & Chapelier.
Informe le public qu'il a constamment en
main un assortiment considérable d'OU-
VRAGES en PELLETIERIES, tels que,
MAN BOYS, VICTORINES,
CAPOTES, PAIR-DESSUS.
—AUSSI—
Casques pour Messieurs, Dames.
Le tout fait avec les meilleures Pelletieries
du Canada et de l'étranger.

M. FERSCHKE exécute avec promptitu-
de toutes les commandes qu'on lui fait, et
repère les vieux articles en pelletterie.
M. FERSCHKE annonce de plus qu'il
paiera le plus haut prix pour toute espèce
de pelletterie qu'on lui apportera.

CHAPEAUX! CHAPEAUX!
J. FERSCHKE a actuellement en maga-
sin le plus grand assortiment de chapeaux
de feutre, de soie, de paille, pour hommes et
enfants, qu'il y ait dans les environs et qu'il
vendra

EN GROS EN DETAIL
AUX PRIX LES PLUS REDUITS.
Joliette, 9 Octobre 1873.



N. I. CHARLAND
Tailleur
RUE MANSEAU
Vis-à-vis le Bureau et Résidence de B. Veinon
& D. Désormier, Ecr. Notaires

M. N. I. CHARLAND se chargera de toutes
commandes qu'il exécutera avec goût et
promptitude.
Joliette, Avril 1874.

Tableau de l'arrivée et départ des
mailles du District de Joliette et
autres endroits voisins

MAILLES QUOTIDIENNES.		DEPART.	
ARRIVEE	1 Maille pour Montréal, arrivant à St. Paul, L'Assomption et St. Paul l'Herminette.....	2 P. M.	
1 A. M.	2 Maille pour Rawdon, arrivant à St. Jacques et Montclair.....	1 P. M.	
0 30 A. M.	3 Maille pour d'Albion, arrivant à Kildare.....	1 P. M.	
Midi.	4 Maille pour St. Félix de Valois, arrivant à St. Thomas et Ste. Elizabeth.....	8 A. M.	
0 30 P. M.			
MAILLES TRI-HEBDOMADAIRES.			
	1 Maille de Ste. Elizabeth à Berthier tous les lundis, mercredis et vendredis, aller et retour.....		
	2 Maille de St. Félix à St. Jean de Matha tous les lundis, mercredis et vendredis.....	6 A. M.	
11 A. M.	3 Maille de Bienheureux Alphonse de Rodriguez à Kilare, tous les lundis, mercredis et vendredis.....	8 A. M.	
P.	2 Maille de d'Albion à St. Béatrice tous les mardis et samedis.....		
MAILLE BI-HEBDOMADAIRE.			
	1 Maille de St. Théodore de Chertsey à Rawdon, arrivant à Chertsey tous les mercredis et samedis.....		
MAILLES HEBDOMADAIRES.			
	1 Maille partant le mardi matin de St. Jean de Matha pour St. Zénon et St. Michel les Saints, venant à St. Jean de Matha le jeudi après midi.....		
	2 Maille de B. Alphonse de Rodriguez à St. Charles, tous les samedis.....		
MAILLES QUOTIDIENNES.			
P. M.	pour l'Épiphanie, St. Jacques, St. Alexis, St. Julien, revenant par St. Esprit et St. Roch.....	8 30 P. M.	
1 A. M.	St. Sulpice, Laxabrie, L'Assomption, Berthier, Beauséjour.....	7 00 P. M.	
7 P. M.	Beauséjour.....	4 00 A. M.	



Dr. LAURIER & FILS
Pharmacie de Famille,
(En face de l'Eglise)

Ces messieurs invitent respectueusement les médecins à visiter leur établissement, leurs ordres et prescriptions seront attentivement remplis et ponctuellement expédiés. Les mères de famille y trouveront tous les remèdes utiles et employés pour l'usage des enfants. Des teintures de toutes couleurs y sont détaillées, avec les plus amples renseignements. On y vend en gros et en détail des graines de jardins des premières maisons, avec garantie.
UNE PARFUMERIE des mieux assorties est attachée à l'établissement et l'on y détaille à des prix modérés, tous les articles de toilette du meilleur goût.
ON Y VEND aussi du soda et du gingiver ale et l'on y tient un dépôt du Gidre si renommé de monsieur CHRISTIN, pour les ventes en gros et en détail.

Le Dr. LAURIER se fait fort, appuyé par des succès incontestables, de guérir les personnes affectées de cancers, de chancre et autres affections de ce genre, au moyen d'emplâtres qui ne laissent aucune difformité ni même de cicatrice.
Venez le consulter
Joliette, 1 avril 1874

BOIS DE SCIAGE
500,000 Pieds de Bois à Vendre
PAR LA
CIE. A BOIS DE JOLIETTE

CONSISTANT EN :
PLANCHES DE 1 POUCE,
MADRIERS DE 2 POUCES,
MADRIERS DE 3 POUCES
EN PINS ET EN EPINETTE
EN VISON

100,000 LATTES,
ET UNE GRANDE QUANTITE DE
BOIS DE CHARPENTE

La COMPAGNIE A BOIS DE JOLIETTE profite de cette occasion pour annoncer au public qu'elle vient de placer dans sa grande Scierie des machines pour
Planer, mortaiser et emboutever.
Et qu'elle pourra livrer tous les bois entièrement préparés pour la construction.
Joliette, Avril 1874

MEUBLES! MEUBLES!
A BON MARCHÉ



C. CAPISTRAN
Autrefois facteur de moulins à battre
Informe ses amis et le public qu'il tient maintenant une boutique où il fait toutes sortes de meubles de ménage avec les plus beaux bois du pays. Il a constamment chez lui, des canotières, tables, chaises, sofas, chiffonniers, etc., etc., etc.
M. C. Capistran est toujours prêt à faire des cercueils extra sous le plus court délai possible.
Il se charge aussi de toute réparation aux vieux meubles qu'il a l'art de remettre à neuf.
A BAS PRIX—TELLE EST SA DEVISE

RUEST-VIATEUR
JOLIETTE
19 nov. 1872.

Hotel Richelieu
MONTREAL.



Cet HOTEL si favorablement connu sous la direction du présent propriétaire a été amélioré et agrandi de 40 chambres à coucher, une salle de Billard, un Bureau de Télégraphie et un restaurant servi à toute heure.
Un omnibus à l'arrivée des Trains et les Bateaux à Vapeur.
ISIDORE B. DUROCHER,
Propriétaire.
Montreal, 12 Avril 1874.

MAISON JOLIETTE.
COIN DES RUES
ST. PAUL & NOTRE DAME
(En Face du Marché)
A L'ENSEIGNE DE LA
BOULE BARREE.

MM. CORNELLIER & CIE., tout en remerciant le public de Joliette et de ses environs de l'encouragement qu'ils ont reçu, ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont considérablement augmenté leur STOCK de nouvelles marchandises d'automne, consistant en assortiment complet de

Marchandises de Gout et d'Étape
Nous attirons spécialement l'attention des Messieurs et Dames de la Ville et de la campagne sur la valeur de l'assortiment complet de tous les départements.

Assortiment complet de Marchandises de GOUT pour HABITS,
Assortiment complet de SOIES NOIRES et de COULEURS.
Assortiment complet de COUVERTURES et de FLANELLES.
Assortiment complet de Coton imprimé et de fantaisie.
Assortiment complet de Gants et de Bonnettes.
Assortiment complet de Rubans, Velours et Garnitures.
Assortiment complet de Rideaux en Damas et Dentelle.
Assortiment complet de Toiles à table, Serviettes et Nappes.
Assortiment complet de Mercerie et de petites marchandises.
Assortiment complet de Coton Gris et de Drap de Lit.
Assortiment complet de Coutil et de Toile de Lit.

Un assortiment complet et très bien choisi de Chales de toutes sortes.

AVIS SPECIAL.
"AUX MM. DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE."

Un tailleur de première classe est attaché à notre établissement, et toute personne qui achète pour habiller à la MAISON JOLIETTE aura ses marchandises taillées Grátis.
Notre Stock de Draps Beavers President et Etouffes de Gout incomparable et très bien choisi, mérite d'attirer l'attention.
Nous montrons un assortiment complet de nouveaux Tweeds Canadiens, Draps double largeur de Venise, Devons et Dueskins.

Prix et Termes Libéraux.
CORNELLIER & CIE.
Joliette, 9 Octobre 1874

ATELIER DE PIERRES ET DE MARBRE
DE LA PUISSANCE
65 A 69 ET 72 RUE BLEURY,
MONTREAL.

H. L. GODFRAY.

MARBRE POUR MONUMENTS, TOMBS, MORTUAIRES,
MANTEAUX DE CHEMINÉES, ET POUR MEUBLES.
Et toute espèce d'ouvrages de Marbre et de Pierres pour les Cimetières.
Dessins envoyés sur application.
25 Fevr. 1875 1—an.

Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE
DJ CANADA.

CAPITAL..... \$1,000,000

Bureau :—245, Rue St. Jacques
MONTREAL

Président : Col. A. C. DELOTBINIÈRE
HARWOOD, D. A. G.
Vice-Président : Wm. ANGUS, Ecr.

DIRECTEURS-GERANTS ET SECRÉTAIRES:
EDWARD H. GOFF, Ecr.

DIRECTEURS :

Col. A. C. DeLotbinière Harwood, Montreal
Col. P. LeBlanc, (Evêché) Montreal.
A. Desjardins, Ecr., Montreal.
Wm. Angus, Ecr., Montreal.
Président, Compagnie de Papier du Can J. B. Pouliot, Ecr., N. P., Rivière du Loup
L. Moitteur, Ecr., M. P., St. Jean.
Président de la Banque de St. Jean, G. Baby, Ecr., M. P., St. Jean.
Thos. Logan, Ecr., Sherbrooke.
Edmond H. Goff, Ecr., Montreal.
Arthur Dausseron, Ecr., Montreal.
Editeur de la *Amerique*, Col. A. A. Stevenson, Montreal.
T. H. Mahoney, Ecr., Québec.
I. B. A. Charlebois, Ecr., Laprairie.
Chs. Frs. Painchaud, Ecr., M. D., Varennes
L. H. Blais, Ecr., Montagny.

Cette Compagnie est organisée pour le but express d'assurer les propriétés des Cultivateurs et les résidences privées, et les Directeurs sont décidés à limiter strictement ses opérations à cette branche d'affaires, évitant ainsi les lourdes pertes des grands incendies et les risques hasardeux.
Un arrangement bon à la Compagnie le bénéfice de renouvellement et d'affaires lui pour le compte de la Compagnie Agricole de Watertown, N. Y., ce qui met du même coup la Compagnie en possession d'un fond considérable très avantageux.
Montreal, 20 Avril 1874.